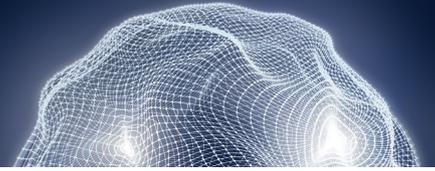


OLIOFIX®

OBTENEZ LA GOUTTE PARFAITE

Spécial ALLIACÉES



Le 1^{er} adjuvant THIXOTROPE pour des stratégies fongicides durables.

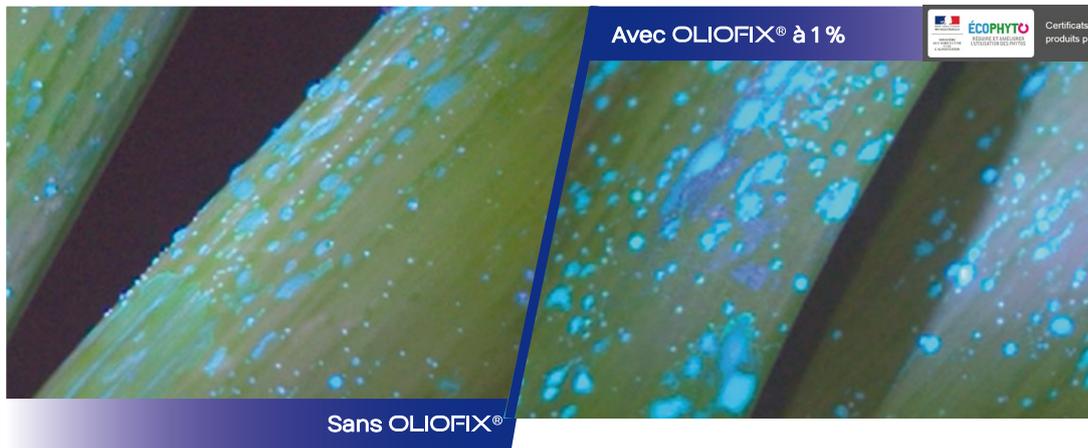


Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation avec OLIOFIX®, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

LES AVANTAGES

- Diminution des pertes de pulvérisation : rebond, ruissellement, lessivage...
- Forte réduction de la dérive
- Amélioration significative de la protection fongicide et du rendement
- Application avec des volumes de bouillie dès 200L/ha

PULVÉRISATION SUR POIREAU 156 L DE BOUILLIE/HA



0,056 CEPP/L

Un maximum de FONGICIDE RETENU sur la culture !



pour l'amélioration des programmes de protection (base dose préconisée)

Contre :

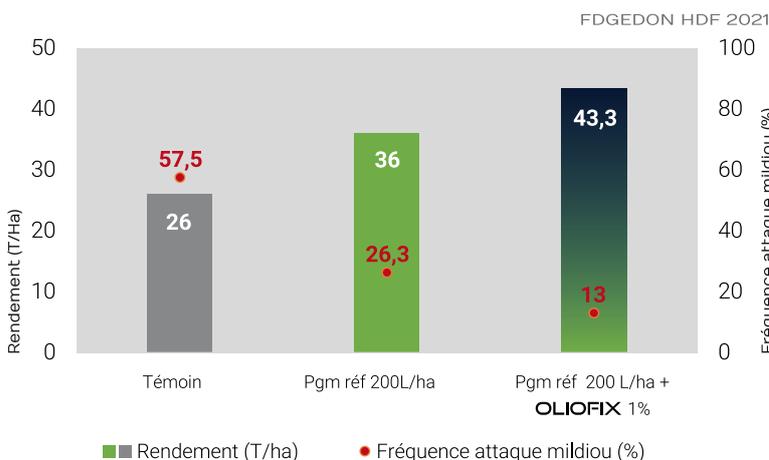
ROUILLE du poireau et de l'all
MILDIU de l'oignon, de l'échalote et du poireau.

Avec :

Un GAIN D'EFFICACITÉ fongicide
Un GAIN DE RENDEMENT significatif



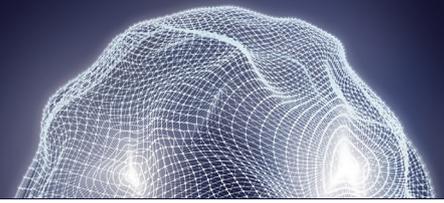
ESSAI EFFICACITÉ SUR MILDIU OIGNON
Fréquence attaque feuilles et rendements



ESSAI EFFICACITÉ SUR MILDIU ÉCHALOTE
Fréquence attaque feuilles et rendements



BOOSTEZ VOS FONGICIDES SUR ALLIACÉES



Résultats

% par classe = nombre de taches disséminées sur les étages foliaires
Notation : **30 jours avant récolte**

Spécialité associée

Programme à **5 applications** - Cadence : **14 Jours**
Programme **pleine dose** | Programme **dose modulée = 80 %** de la dose homologuée ou pratique

Source 2020



Résultats

Répartition des plantes touchées par classe
en fin d'essai

Caractéristiques essai

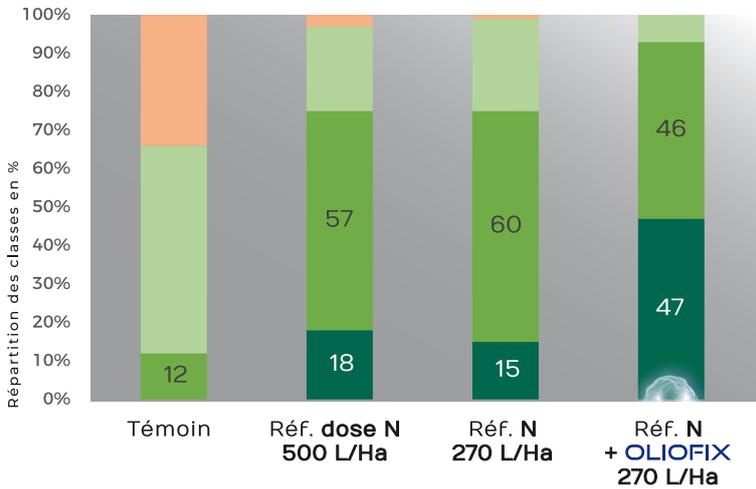
programme à **4 applications**
cadences : **14 ou 21 Jours**
Programme **pleine dose** - volume d'eau **270 L/Ha**

Source 2022

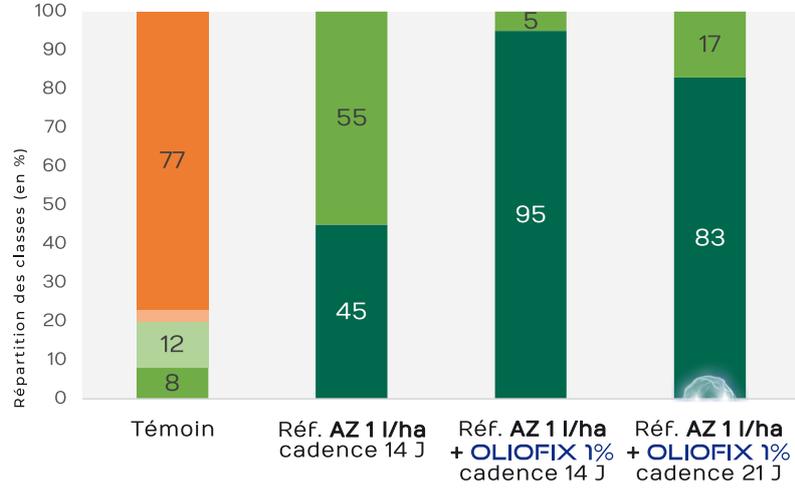


Rendements

3,6 T 22,5 T 22,5 T **27,9 T**



Répartition des classes



- Classe 0 : plante saine
- Classe 1 : quelques taches disséminées (<10 par plante)
- Classe 2 : quelques taches disséminées (>10 par plante) : éparage nécessaire
- Classe 3 : plantes non commercialisables

- Classe 0 : pas de pustule
- Classe 1 : 1 à 10 pustules
- Classe 2 : 11 à 30 pustules
- Classe 3 : 31 à 50 pustules
- Classe 4 : > 50 pustules



pour **PRÉSERVER** tout le potentiel agronomique et pour **GAGNER** :



Dose homologuée et préconisée pour OLIOFIX® : 1 % du volume de bouillie (3 L/Ha maximum).

Jusqu'à 12 applications/ha/an. À verser en dernier dans la cuve. Maintenir l'agitation durant toute la durée d'application.

OLIOFIX® - AMM n° 2190258 - 215,6 g/L esters méthyliques d'acides gras, C16-C18 et C18 insaturés - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : Comptoir Commercial des Lubrifiants, DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. P391 Recueillir le produit répandu. P501 éliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'incinération agréée. SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages sur cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau pour les usages autres que cultures fruitières et vigne, sauf si la préparation phytopharmaceutique requiert une zone non traitée plus large. - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition 11/2023 NU. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos © DE SANGOSSE / © GettyImages / © BMV Communication.

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 2)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EU401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.